

## A.11.1 AIDE EN FAVEUR DU TOURISME

2

# SOUTENIR L'INITIATIVE ET ENCOURAGER L'INNOVATION TOURISTIQUE



A11

### JUSTIFICATIONS ET OBJECTIFS DE L'AIDE

Le marché touristique évolue très rapidement. Il appelle des adaptations constantes indispensables pour parvenir à un statut de réelle destination touristique et le maintenir, ce qui implique :

- L'identification des signes d'évolution en matière d'attitude et de comportements d'achat des clientèles et de pratiques de loisirs,
- La capacité à prendre en compte l'analyse de ces signes pour la mise en œuvre de produits et de services en phase avec ces évolutions,
- Une ingénierie et une veille sur la mise en œuvre de techniques novatrices en matière de promotion, de communication et de commercialisation en cohérence avec les changements observés.

- Favoriser l'incubation, l'exemplarité, la créativité pour toute initiative de développement touristique,
- Favoriser les bonnes pratiques de structuration de l'offre et de développement de produits respectant l'identité territoriale, la stratégie d'image et les attentes du marché.
- Encourager les dynamiques promotionnelles et commerciales innovantes.

### NATURE DE L'AIDE

Soutien aux projets novateurs et expérimentaux pour la Seine-Maritime en matière d'équipements de loisirs, d'hébergement..., (non éligibles sur d'autres fiches).

### BÉNÉFICIAIRES

Tout professionnel du tourisme (collectivités publiques, EPCI, associations...) sur présentation de dossier.

### PROCÉDURE

A l'appui de toute demande doit être fourni un dossier technique complet à retirer auprès du Département

### DIRECTION DE RÉFÉRENCE

Direction de l'Economie  
et de l'Emploi

### A.11.1 AIDE EN FAVEUR DU TOURISME

2

#### SOUTENIR L'INITIATIVE ET ENCOURAGER L'INNOVATION TOURISTIQUE

##### **TAUX D'INTERVENTION – MODALITÉS D'ATTRIBUTION**

30% de l'investissement.

Sélection et choix des projets présentés en fonction de critères d'innovation

**Plancher de dépenses subventionnables : 15 000 €**

**Plafond de dépenses subventionnables : 250 000 €**